

Motion

Des mesures « à la parcelle » pour préserver l'eau ?

Cet été a été particulièrement chaud et deux vagues de canicules ont touchés la Suisse. Ainsi, suite au manque d'eau qui s'en est suivi, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz a mis en place une mesure de restriction de l'utilisation de l'eau pour les habitants de la commune.

Les changements climatiques observés jusqu'à présent en Suisse sont déjà très importants (cet été était le 3ème plus chaud depuis le début des mesures) et les changements à venir le seront encore plus. Par conséquent, une modification importante de la fréquence et de l'intensité des précipitations, ainsi que des étés de plus en plus caniculaires sont à prévoir. Ces changements induisent une raréfaction des réserves en eau et aussi, lors de fortes précipitations, le débordement de cours d'eau.

Ainsi, il devient urgent de prendre des mesures pour limiter la consommation d'eau et gérer son infiltration. Si des mesures sont actuellement en cours concernant la gestion de l'eau au niveau régional (notamment l'entreprise de correction fluviale du bassin-versant de l'Oyonne), qu'en est-il des mesures individuelles ? En effet, lors des chaleurs estivales, la consommation d'eau augmente, et en particulier pour l'arrosage des jardins individuels.

De nombreuses mesures existent afin de gérer l'eau « à la parcelle », telles que l'installation d'un récupérateur d'eaux de pluie pour arroser les jardins, la création de bassins d'infiltration ou encore la création de places de stationnement en matériaux perméables.

Par cette motion, nous demandons donc à la municipalité de proposer un projet de modification du règlement sur l'évacuation des eaux claires et des eaux usées afin :

1. d'y inscrire l'obligation pour toutes nouvelles constructions de l'installation de dispositifs de rétention et d'infiltration des eaux de pluie ;
2. d'inciter les propriétaires à installer des dispositifs de rétention et d'infiltration d'eau sur leur parcelle, grâce à un soutien financier ;
3. d'installer des dispositifs de rétention et d'infiltration d'eau sur les bâtiments communaux ;
4. de continuer à sensibiliser les habitants aux enjeux de la consommation d'eau.

Pour les Verts et Ouverts de St-Légier-La Chiésaz

Elise Kaiser

